

PROCÈS-VERBAL
27^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
16 novembre 2017 à 19 h 30
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

PRÉSENTS :	M. Yves Carignan, président Mme Caroline Barbir, secrétaire
	M. Jean-Claude Beaudry Dr. Jacques Blais Mme Françoise Charbonneau Mme Nathalie Gadbois M. Jean Laliberté M. Jean Maher Mme Grazia Maion Mme Claire Pagé M. Jean-François Payette Dre Martine Raymond Mme Kathleen Smyth-Gagnon Mme Hélène Trudel
EXCUSÉ(S) :	M. Jean Bélanger Mme Marie-Hélène Desrosiers Mme Anna Derda M. Louis Goudreau
INVITÉS(S) :	M. Éric Champagne, directeur des ressources financières M. Martin Delage, directeur de la logistique Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Mme Carol Ladouceur, directrice du programme Santé mentale et dépendance Mme Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Mme Marine Larue, directrice-générale adjointe Dr. Nicolas Raymond, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens M. Gary Stoopler, directeur programme déficience Dr. Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique
RÉDACTRICE :	Mme Maryse Germain

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2017

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017 pour adoption. Les changements suivants sont notés :

Ajout de points :

- 3.4 - Déclaration de conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration
- 3.5 - Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification du conseil d'administration

Retrait de points :

- 8.4 - Nomination de nouveaux médecins de famille membres du CMDP du CISSS de Laval
- 8.5 - Nomination de nouveaux médecins spécialistes membres du CMPD du CISSS de Laval

Retrait de l'agenda de consentement et ajout à l'ordre du jour régulier

- 7.2.8 - Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval.

Ce point est reporté au point 8.6 de l'ordre du jour régulier.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017 avec les modifications ci-haut mentionnées.

Ordre du jour de l'assemblée du 16 novembre 2017

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017

HUIS CLOS (1755, boulevard René-Laennec, Laval, salle 1.56 de 18 h 30 à 19 h)

3. **Huis clos**
 - 3.1 Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale
 - 3.2 Nomination au poste de directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) du CISSS de Laval
 - 3.3 Bilan des événements sentinelles
 - 3.4 Déclaration de conflits d'intérêt des membres du conseil d'administration
 - 3.5 Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification du conseil d'administration
4. **Période de questions** ⁽¹⁾
5. **Affaires découlant des rencontres précédentes**
 - 5.1 Tableau de suivis
6. **Rapport d'activités**
 - 6.1 Rapport du président
 - 6.2 Rapport de la présidente-directrice générale
7. **Agenda de consentement**
 - 7.1 **Gouvernance et affaires administratives**
 - 7.1.1 Adoption des procès-verbaux
 - 7.1.1.1 Assemblée régulière du 19 octobre 2017
 - 7.1.1.2 Assemblée spéciale du 30 octobre 2017
 - 7.1.2 Règlement sur les modalités de visites au CISSS de Laval
 - 7.1.3 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration – version amendée

- 7.1.4 Dépôt d'articles de la Gestions Hospitalières par Sylvain Landry
- 7.1.5 Nomination d'un substitut du directeur de la protection de la jeunesse
- 7.1.6 Reconduction du mandat du secrétaire du conseil d'administration
- 7.1.7 Adoption du calendrier amendé des rencontres 2017-2018 du conseil d'administration du CISSS de Laval
- 7.1.8 Adoption de la *Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise du CISSS de Laval*
- 7.1.9 Adoption de la *Politique sur les droits de communication des jeunes hébergés aux Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier*
- 7.1.10 Renouvellement des mandats et nouvelle nomination au Comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain
- 7.1.11 Adoption de la *Politique de développement durable du CISSS de Laval*
- 7.1.12 Adoption de la *Politique de gestion de l'eau potable du CISSS de Laval*

- 7.2 **Affaires médicales**
 - 7.2.1 Ajout et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
 - 7.2.2 Congés de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
 - 7.2.3 Congés de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
 - 7.2.4 Démissions de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
 - 7.2.5 Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
 - 7.2.6 Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.
 - 7.2.7 Modifications de statut et de privilèges de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.
 - 7.2.8 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

- 7.3 **Qualité, performance et éthique**

- 7.4 **Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
 - 7.4.1 Plan de conservation des équipements non-médicaux et mobiliers (PCENM) 2017-2020
 - 7.4.2 Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020

- 8. **Affaires médicales**
 - 8.1 Présentation du rapport annuel 2016-2017 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 8.2 Plans régionaux d'effectifs médicaux et plan d'effectifs médicaux en médecine familiale du CISSS de Laval
 - 8.3 Plan d'effectifs médicaux (PEM) des établissements en médecine spécialisée
 - 8.4 Nomination de nouveaux médecins de famille membres au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.5 Nomination de nouveaux médecins spécialistes membres au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.6 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

- 9. **Gouvernance et affaires corporatives**
 - 9.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 9.1.1 Rapport du président
 - 9.1.2 Cadre d'éthique du CISSS de Laval

- 9.2 **Comité des ressources humaines**
 - 9.2.1 Rapports du président
 - 9.2.1.1 Rapport du président – Rencontre du 24 octobre 2017
 - 9.2.1.2 Rapport du président – Rencontre du 2 mai 2017
 - 9.2.2 Adoption de la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail*
 - 9.2.3 Programme de développement des employés syndiqués et des syndiqués non syndiqués
 - 9.2.4 Vulnérabilité-retraite et programme de relève pour le personnel d'encadrement
 - 9.3 Adoption de la Politique sur un environnement sans fumée
 - 9.4 Addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018
10. **Qualité, sécurité, performance et éthique**
- 10.1 **Comité de vigilance et de la qualité**
 - 10.1.1 Rapports du président
 - 10.1.2 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables
 - 10.1.3 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF
 - 10.1.4 Dépôt du bilan de la certification des résidences privées pour aînés
 - 10.1.5 Dépôt des rapports d'investigation du Bureau du coroner
 - 10.2 Projet de loi 62 - Principes d'application - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes
 - 10.3 Tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval
 - 10.4 Bilan de la prévention et du contrôle des infections (PCI)
11. **Affaires cliniques**
- 11.1 Présentation du plan des services cliniques du CISSS de Laval
 - 11.2 Présentation du protocole d'intervention lavallois en santé mentale (PIL-SM)
 - 11.3 Surdose de drogues, présence de fentanyl confirmée à Laval
12. **Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
- 12.1 **Comité de vérification**
 - 12.1.1 Situation financière à la période 6 se terminant le 16 septembre 2017
 - 12.1.2 Sollicitation du marché pour un contrat de gestion de stationnement
 - 12.1.3 Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places en ressources intermédiaires pour la clientèle en déficience physique
13. **Correspondance**
14. **Divers**
15. **Date de la prochaine assemblée**
16. **Levée de l'assemblée**

1- Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tient la séance du conseil d'administration dans la demi-heure précédant le début de la séance et donner au directeur général ou à son représentant son nom, prénom ainsi que l'objet de sa question. Des formulaires seront disponibles à cet effet.

3. POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS ET RAPPORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

3.1 Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale (PDG)

Document déposé :

- . 3.1_Lettre_Renouvellement_mandat_PDG_CISSS de Laval

La présidente-directrice générale se retire de la séance pour un huis clos réservé. M. Yves Carignan informe les membres du conseil d'administration que le mandat de la PDG vient à échéance le 31 mars 2018. En vertu des dispositions légales, après avoir signifié son intention de renouveler son mandat au ministre de la Santé et des Services sociaux, le conseil d'administration doit recommander à ce dernier le renouvellement du mandat de la PDG.

RÉSOLUTION : 2017-11-459

Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale (PDG)

ATTENDU QUE le mandat de la PDG vient à échéance le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la PDG doit signifier au ministre de la Santé et des Services sociaux son intention de renouveler son mandat, et ce, 180 jours avant la date de fin de son mandat, soit au plus tard le 29 septembre 2017;

ATTENDU QUE Mme Caroline Barbir, PDG a signifié le 5 septembre 2017 au ministre de la Santé et des Services sociaux son intention et son vif intérêt à renouveler son mandat;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit statuer, au plus tard le 31 décembre 2017, sur le renouvellement du mandat du PDG;

ATTENDU QUE selon la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (article 9, alinéa 9 et 36.1) et la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (PL 130) (article 8) qui stipulent que :

« le ministre peut, après consultation des membres du conseil d'administration visés aux paragraphes 1° à 8° des articles 9 ou 10, selon le cas, recommander au gouvernement le renouvellement du mandat du président-directeur général ... » ;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa séance spéciale tenue le 30 octobre 2017, pour le renouvellement du mandat de Mme Barbir, actuellement PDG du Centre intégré de santé de services sociaux de Laval;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit formuler une recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux relative au renouvellement ou non du mandat de la PDG;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval recommande unanimement au ministre de la Santé et des Services sociaux de renouveler le mandat de Mme Caroline Barbir, actuellement PDG du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval.

3.2 Nomination au poste de directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) du CISSS de Laval

Mme Caroline Barbir rappelle qu'à la suite du départ de Mme Lucie Gagnon, directrice adjointe à la DQEPE du CISSS de Laval, en juillet 2016, le poste de directeur adjoint avait été affiché à l'automne 2016 et les entrevues avaient été réalisées le 2 décembre 2016 par le comité de sélection composé des membres suivants :

- . Mme Marina Larue, directrice des soins infirmiers
- . M. Régis Pearson, directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
- . Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
- . M. Pierre Joron, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, intérimaire

Les membres du comité de sélection avaient unanimement retenu la candidature de Mme Mireille Camilien. Il fut proposé à Mme Camilien de lui confier le poste sur une base intérimaire à compter de janvier 2017 afin de lui permettre de faire une expérience d'essai. La période d'essai s'étant révélée concluante. Il est convenu que Mme Camilien rencontre le profil de

compétences, de formation et d'expérience du poste de directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique du CISSS de Laval et témoigne d'une excellente connaissance de l'organisation, de ses enjeux et défis ainsi que de l'équipe de la DQEPE.

Ainsi, Mme Caroline Barbir recommande au conseil d'administration d'entériner la nomination de Mme Mireille Camilien.

RÉSOLUTION : 2017-11-460

Nomination du directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2)*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 1° de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE les articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 2 décembre 2016 et était composé des personnes suivantes :

- . Mme Marina Larue, directrice des soins infirmiers;
- . M. Régis Pearson, directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- . Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;
- . M. Pierre Joron, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, intérimaire.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 2 décembre 2016 sur le choix de la candidate Mireille Camilien à titre de directrice adjointe par intérim à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;

ATTENDU QUE suite à une période d'essai concluante, Mme Mireille Camilien qui occupe le poste de directrice adjointe intérimaire à la DQEPE rencontre le profil de compétences, de formation et d'expérience du poste de directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique du CISSS de Laval et témoigne d'une excellente connaissance de l'organisation, de ses enjeux et défis ainsi que de l'équipe de la DQEPE;

ATTENDU QUE le salaire du directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique est fixé par le conseil d'administration en fonction des règles applicables au réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU QUE l'orientation ministérielle est à l'effet d'appliquer, lors d'une promotion, le plus élevé des deux montants suivants, soit le minimum de la classe salariale du poste auquel le cadre accède, ou 110 % du salaire qu'il recevait avant la promotion sans dépasser le maximum de la classe;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

- . nomme unanimement Mme Mireille Camilien directrice adjointe à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique au CISSS de Laval à temps complet;
- . Attribue le salaire de 110 375 \$, se situant à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère (classe 19-1).

3.3 Bilan des événements sentinelles

Mme Geneviève Goudreault présente verbalement le bilan des événements sentinelles qui ont eu lieu depuis le 1^{er} avril 2016. Elle explique que l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi pour sept événements avec conséquences graves. De ceux-ci, six se sont déroulés au cours de l'année 2016-2017. Elle informe qu'un nouvel événement a été ajouté au tableau pour l'année en cours (2017-2018-04).

Il est noté que deux événements (2016-2017-12 et 2016-2017-22) sont finalisés depuis le dernier dépôt. Il s'agit de deux décès

par suicide pour lesquels des analyses exhaustives ont été menées et dont les plans d'amélioration ont été complétés à 100 %. L'état d'avancement global de l'ensemble des plans d'amélioration est de 88 %.

3.4 Déclaration de conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration (CA)

En lien avec les bonnes pratiques de gouvernance, M. Yves Carignan désire ajouter ce point au huis clos offrant ainsi l'opportunité, en début de réunion, aux membres du CA de déclarer tout conflit d'intérêts en lien avec les dossiers de la réunion ou un nouveau fait. Il propose aux membres que ce sujet apparaisse systématiquement au premier point de la séance en huis clos pour les prochaines réunions du conseil d'administration. Les membres expriment leur accord à cette proposition.

3.5 Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification du conseil d'administration

Avec l'arrivée de M. Jean Maher, nouveau membre indépendant du conseil d'administration, M. Yves Carignan propose sa nomination pour siéger au comité de vérification.

Les membres expriment leur accord à cette nomination.

RÉSOLUTION : 2017-11-486

Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification du conseil d'administration

ATTENDU QUE le 17 décembre 2015 (résolution 2015-12-136) le conseil d'administration procédait à la nomination des membres qui composeraient les comités du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE selon le règlement de régie interne du conseil d'administration, le comité de vérification doit être composé d'un minimum de 5 membres dont la majorité, des membres indépendants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire bonifier la composition du comité de vérification ;

ATTENDU QUE M. Jean Maher accepte de siéger au comité de vérification comme membre indépendant;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux nomme M. Jean Maher, membre indépendant, au comité de vérification du CISSS de Laval.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Carignan, souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Isabelle Dumaine, présidente du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIAL) - CSQ, à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : Mme Isabelle Dumaine, présidente du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIAL) - CSQ

Une lettre, datée du 16 novembre 2017, ayant comme objet, *Nouvelle philosophie sur la présence au travail*, soulevant les préoccupations à l'égard de la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* ainsi qu'un avis produit par la Fédération de la santé du Québec sont remis séance tenante à tous les membres présents du conseil d'administration.

La question suivante est posée : « On profite du fait que vous allez adopter la Politique réseau de gestion intégrée de la prévention, de la présence au travail pour vous déposer, à vous Mme Barbir et une copie aux membres du CA, une lettre soulevant nos préoccupation à l'égard de cette politique ainsi qu'un avis produit par la CSQ. En préalable à l'adoption de cette politique, le SIIAL aurait dû être consulté. Pourquoi avoir escamoté cette étape qui nous aurait permis de présenter nos arguments et intégrations ? »

R1 :

Mme Caroline Barbir remercie Mme Dumaine pour sa question et précise qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les meilleurs délais.

Q2 :

Soumise par : Mme Claire Montour, présidente de la Fédération de la santé du Québec (CSQ)

La question suivante est posée : « Je voudrais savoir comment vous entendez respecter notre mandat de protéger et assurer la santé sécurité du personnel qui au quotidien met en péril leur propre santé dans la conjoncture actuelle. L'adoption de la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* au point 9.2.2 ne vise qu'à responsabiliser la salariée à l'égard de sa maladie et le retour très rapide au travail pour les améliorer et non remettre ce fardeau sur le dos du personnel de la catégorie I que nous représentons.

R2 :

Mme Caroline Barbir remercie Mme Montour pour sa question et précise qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les meilleurs délais.

Q3 :

Soumise par : Dr. Pierre Mainville, médecin en clinique de la douleur et professeur adjoint de clinique à l'Université de Montréal et McGill et professeur invité au CHU de Sherbrooke.

Dr. Mainville fait part aux membres du conseil d'administration de quelques statistiques d'intérêt public concernant la douleur chronique dont souffre 20 % de la population. La prévalence augmente avec l'âge et 30 % des personnes de plus de 65 ans qui en souffrent. Plus de 2000 patients sont présentement sur la liste d'attente toutes priorités confondues. À l'heure actuelle, que les feux ne peuvent être éteints. D'après de Dr. Mainville, il est essentiel et urgent d'investir en capital humain et matériel pour faire face à cette crise annoncée.

La question suivante est posée : « De connaître les intentions de la Cité-de-la-Santé quant à ce problème sanitaire social et humain. »

Mme Caroline Barbir précise qu'une vérification sera faite afin d'évaluer le financement accordé à la clinique de la douleur. À cet effet, une réponse écrite sera transmise dans les meilleurs délais.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé :

. 5.1_Suivi_Tableau_CA 2017

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

6. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

M. Yves Carignan rappelle que lors de la tenue du Lac à l'épaule du 19 mai 2017, il avait été convenu que des rencontres individuelles seraient planifiées avec tous les membres du conseil d'administration. M. Carignan affirme que les évaluations sont maintenant complétées et que les membres du conseil d'administration ont tous été rencontrés.

De plus, M. Carignan ajoute qu'une rencontre avec le comité des usagers du CSSS de Laval s'est tenue le 15 novembre 2017.

6.2 Rapport de la présidente-directrice générale

Mme Caroline Barbir informe les membres du conseil d'administration que le 8 novembre dernier elle a assisté à la remise du Prix du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) pour l'ensemble des réalisations dans la recherche en médecine familiale à la docteure Marie-Thérèse Lussier. Ce prix souligne la contribution de médecins de famille reconnus sur la scène nationale ou internationale qui, par leur leadership, ont fait des contributions remarquables à la discipline de médecine familiale au Canada et à l'étranger. Le conseil d'administration du CISSS de Laval adresse ses félicitations et se dit fier de compter au sein de son équipe médicale une chercheuse du calibre de la docteure Lussier.

À la suite de l'annonce, le 20 septembre dernier, d'un investissement du gouvernement du Québec afin de bonifier les soins d'hygiène en CHSLD, Mme Barbir fait part que le CISSS de Laval a mis en place un plan d'action afin d'offrir aux résidents dont les conditions le permettent, en plus d'un soin d'hygiène quotidiennement, un deuxième bain ou douche par semaine. Les résidents et les familles sont rencontrés pour savoir s'ils souhaitent s'en prévaloir et les équipes soignantes évaluent chaque

situation afin d'offrir un choix personnalisé qui répond adéquatement aux besoins de la personne. De l'argent sera investi pour la transformation et l'ajout de salles de bain.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives et administratives

7.1.1 Adoption des procès-verbaux

7.1.1.1 Assemblée régulière du 19 octobre 2017

Document déposé :

- . 7.1.1.1_Projet_Procès_verbal_CA_2017 10 19

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 2017 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 2017.

7.1.1.2 Assemblée spéciale du 30 octobre 2017

Document déposé :

- . 7.1.1.2_Projet_Procès_verbal_CA_spécial_2017 10 30_FC_CB

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 octobre 2017 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale 30 octobre 2017.

7.1.2 Règlement sur les modalités de visites au CISSS de Laval

Document déposé :

- . 7.1.2_RPP Modalités de visite_V_24 octobre 2017

En 2011, le CISSS de Laval avait adopté un règlement basé sur les meilleures pratiques et sur un balisage général des règlements qui existaient dans le réseau de la santé. À ce, une mise à jour a été faite et toutes les missions, si applicables, ont été intégrées afin d'avoir un règlement à portée organisationnelle.

RÉSOLUTION : 2017-11-461

Règlement sur les modalités de visites au CISSS de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 al. 17 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* (chapitre S-5, r.5), le conseil d'administration doit adopter un règlement sur les heures de visites des bénéficiaires admis en centre hospitalier;

ATTENDU QUE le règlement sur les heures de visite à l'hôpital de la Cité-de-la-Santé avait été révisé et adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval le 11 mai 2011 suite à un balisage exhaustif sur les meilleures pratiques en lien avec la sécurité, l'approche clientèle et la prévention des infections;

ATTENDU QU'il a été souhaité de réviser le présent règlement et couvrir toutes les installations concernées par ce sujet dans le CISSS de Laval;

ATTENDU QUE les principes d'interprétation retenus face à ce règlement sont :

- . L'approche clientèle : Penser d'abord à l'utilisateur et à ses proches ;
- . L'utilisateur et sa famille responsables et partenaires dans les soins ;
- . La sécurité des soins ;
- . La résolution de problème : créer une culture de résolution immédiate des problèmes et d'obtention de la qualité du premier coup.

ATTENDU QUE les secteurs et directions concernés ont été consultés dans cette révision;

ATTENDU QUE le comité de coordination des opérations a pu émettre ses commentaires le 15 août 2017 et que ces derniers ont été ajustés au projet initial de règlement;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté au comité de direction du 24 octobre 2017 et que ce dernier recommande son adoption par le conseil d'administration du CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement le règlement encadrant les modalités de visites au sein du CISSS de Laval.

7.1.3 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration – version amendée

Document déposé :

- . 7.1.3_Règlement sur la régie interne du CA_21 novembre 2017 - version finale révisée

Le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration CISSS de Laval* a été adopté le 17 mars 2016. Malgré le fait que ce règlement ait fait l'objet de nombreuses vérifications à l'époque de son élaboration par le MSSS et des ajustements que le CISSS avait apportés, il appert, selon Me Sylvain Poirier, que l'élément en italique n'est pas légal. Ceci tient du fait que le comité d'évaluation des mesures disciplinaires a une compétence décisionnelle et souveraine et que les éléments contenus sont hautement confidentiels et sensibles. Ce n'est pas un sous-comité du conseil d'administration comme les autres. Conséquemment, le conseil d'administration n'a pas à entériner ou revoir les décisions.

Dans le *Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval*, sous la rubrique Comité d'évaluation des mesures disciplinaires à l'égard des médecins, à l'article 52 qui touche les procès-verbaux, il est indiqué :

« Une copie de chaque décision du comité est transmise aux membres du conseil d'administration, de même qu'une copie du procès-verbal de chaque réunion. ».

Cette phrase doit donc être retirée du *Règlement sur la régie interne du CISSS de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-11-462

Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval – version amendée

ATTENDU QUE le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* a été adopté le 17 mars 2016;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des mesures disciplinaires est souverain et n'a pas à faire entériner ses décisions par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'après analyse légale, l'article 52 doit être modifié en retirant la phrase suivante :

« Une copie de chaque décision du comité est transmise aux membres du CA, de même qu'une copie du PV de chaque réunion. »

ATTENDU QUE le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration amendé* doit être transmis au MSSS pour autorisation tel que requis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)*, selon les articles 106 et 505 (6^e);

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte la version amendée du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de Laval* modifiant l'article 52 qui se lit de la façon suivante : « Il est tenu un procès-verbal des réunions du comité. Y sont consignées toutes les décisions prises lors des réunions ».

7.1.4 Dépôt d'articles de la Gestions Hospitalières par Sylvain Landry

Documents déposés :

- . 7.1.4_M.Beulieu_S.Landry_D.Lagacé_G.Goudreault_capacité_GH;
- . 7.1.4_M.Beulieu_S.Landry_D.Lagacé_M.Léonard_caucus_GH

À titre d'information, deux articles sont déposés dont un article relié à l'expérience du CISSS de Laval sur la mise en place

d'une démarche rigoureuse afin de réaliser le calcul de sa capacité et, parallèlement, de préciser les projets liés aux priorités organisationnelles et l'autre article, en lien avec l'intégration des activités du Centre jeunesse au CISSS de Laval concernant la mise en place des rencontres opérationnelles pour généraliser la formule aux directions du CISSS et concevoir un système intégré de gestion de la performance cohérent par le déploiement de « salles de pilotage ».

7.1.5 Nomination de substituts au directeur de la protection de la jeunesse

En conformité avec la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la directrice de la protection de la jeunesse doit identifier des personnes spécifiques qui pourront, en son absence, prendre les décisions qui s'imposent.

Cette résolution vise à identifier deux substituts en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la protection de la jeunesse en regard de l'article 31.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

RÉSOLUTION : 2017-11-463

Nomination de substituts au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2)* et qu'il exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le conseil d'administration a nommé le 21 janvier 2016 madame Sonia Mailloux au poste de la directrice de la protection de la jeunesse de l'établissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, il y a lieu de procéder à la désignation d'une personne en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la protection de la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument proposée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux accepte unanimement :

- 1) la désignation de M. Frédéric Gervais, coordonnateur à la DPJ, à titre de 1^{er} remplaçant et de M. Nathalie Brosseau, coordonnatrice à la DPJe, à titre de 2^e remplaçante de la directrice de la protection de la jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Mme Sonia Mailloux, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière et
- 2) autorise la présidente-directrice générale de l'établissement, Mme Caroline Barbir, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

7.1.6 Reconduction du mandat du secrétaire du conseil d'administration

Un secrétaire doit être nommé pour chacun des conseils d'administration. En vertu de l'article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé notamment par l'abolition des Agences régionales*, il est prévu que tous les deux ans, les membres d'un conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire du conseil et, parmi les membres indépendants, le vice-président.

Le secrétaire du conseil d'administration, soit Mme Caroline Barbir, a été nommé secrétaire le 19 novembre 2015. En conséquence, il est demandé aux membres du conseil d'administration de reconduire le mandat de Mme Caroline Barbir pour un autre deux ans soit jusqu'en novembre 2019.

RÉSOLUTION : 2017-11-464

Reconduction du mandat du secrétaire du conseil d'administration

ATTENDU QU'un secrétaire doit être nommé pour chaque conseil d'administration;

ATTENDU QU'il est essentiel, pour la bonne marche des affaires du conseil d'administration, de nommer un secrétaire;

ATTENDU QUE le secrétaire, soit Mme Caroline Barbir, a été nommé le 19 novembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé notamment par l'abolition des Agences régionales*, il est prévu que tous les deux ans, les membres d'un conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire du conseil d'administration et, parmi les membres indépendants, le vice-président.

Date des assemblées du conseil d'administration	Séance Plénière	Séance Huis clos	Séance Régulière publique	Séance Information à la population
	Salle 1.56	Salle 1.56	Auditorium Réal-Dubord	Auditorium Réal-Dubord
	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval
21 septembre 2017	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
19 octobre 2017	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
16 novembre 2017	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	20 h	19 h 30 à 20 h
12 décembre 2017	Lac à l'épaule – Hôpital de la Cité-de-la-Santé et Centre jeunesse			
1 février 2018	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
15 mars 2018	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
19 avril 2018	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
10 mai 2018	Lac à l'épaule – journée complète – endroit à déterminer			
14 juin 2018	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	

ATTENDU QU'habituellement, le président-directeur général est nommé comme secrétaire du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, de reconduire Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale dans la fonction de secrétaire au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval pour un mandat de deux (2) ans, comme le prévoit la *Loi*, soit jusqu'en novembre 2019.

7.1.7 Calendrier des rencontres 2017-2018 du conseil d'administration du CISSS de Laval – version amendée

Afin de garantir une participation optimale aux séances du conseil d'administration, la rencontre prévue le 18 janvier 2018 doit être reportée au 1 février 2018.

RÉSOLUTION : 2017-11-465

Calendrier des rencontres 2017-2018 du conseil d'administration du CISSS de Laval – version amendée

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2)*;

ATTENDU l'article 176 du LSSS régissant les séances du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour 2017-2018 a été adopté lors de la rencontre du conseil d'administration du 20 octobre 2016;

ATTENDU QUE le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour 2017-2018 a été amendé le 24 novembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du 18 janvier 2018 doit être annulé et reporté une date ultérieure;

ATTENDU QUE la date nouvelle proposée pour la tenue d'une assemblée régulière, qui remplace celle du 18 janvier 2018, est le 1^{er} février 2018;

ATTENDU QUE tous présents sont en accord avec la proposition décrite;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval adopte unanimement le calendrier 2017-2018 amendé suivant:

7.1.8 Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise du CISSS de Laval

Document déposé :

. 7.1.8_Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise au CSSS de Laval V FC_V2

En janvier 2017, une usagère déposait une plainte auprès du Protecteur du citoyen (PDC) concernant la non-disponibilité de certains services en langue anglaise à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, dont le centre de prélèvements. Lors de l'analyse de la plainte, le PDC a noté une divergence entre le *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise* de la région de Laval et la norme de pratique et gestion (NPG) 57 du CSSS de Laval. Selon le *Programme d'accès régional*, les services de prélèvements doivent être offerts en langue anglaise, mais ce service est absent de la liste de services identifiés dans la NPG 57.

Considérant que le *Programme d'accès régional* a préséance sur la NPG 57, le PDC a émis la recommandation à l'établissement de modifier l'information relative aux services de prélèvements dans la NPG 57 afin qu'elle reflète celle contenue au *Programme d'accès régional*, et ce, avant le 31 décembre 2017.

En conséquence, la NPG 57 a été modifiée pour y ajouter « *les services de prélèvements* », et d'autres services qui se retrouvent dans le *Programme d'accès régional* (en caractère gras dans le règlement, politique et procédure (RPP)). La NPG 57 a également été rédigée selon le nouveau format RPP. À noter que ce RPP s'applique uniquement pour la composante du CSSS de Laval. La refonte entière de la politique pour le CISSS de Laval sera effectuée une fois que le nouveau Programme d'accès régional sera adopté (la date prévue est mars 2018).

RÉSOLUTION : 2017-11-466

Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise au CISSS de Laval

ATTENDU QU'une usagère déposait une plainte auprès du Protecteur du citoyen concernant la non-disponibilité de certains services en langue anglaise à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé;

ATTENDU QUE lors de l'analyse du dossier par le Protecteur du citoyen, une divergence a été notée entre le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région de Laval et la norme de pratique et gestion (NPG) 57

du CSSS de Laval par rapport aux services accessibles en langue anglaise;

ATTENDU QUE le Programme d'accès régional a été adopté par le gouvernement du Québec et prend préséance sur la NPG 57;

ATTENDU QUE le Protecteur du citoyen a émis la recommandation à l'établissement de modifier l'information relative aux services de prélèvements dans la NPG 57 afin qu'elle reflète celle contenue au Programme d'accès régional, et ce, avant le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la NPG 57 a été rédigée selon le nouveau format d'un règlement, politique et procédure (RPP) et modifiée en ajoutant les services de prélèvements ainsi que d'autres services qui se retrouvent dans le Programme d'accès régional;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de leur rencontre du 7 novembre 2017, l'adoption de la *Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise du CISSS de Laval*;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux adopte unanimement la *Politique sur l'accès aux soins et services en langue anglaise du CSSS de Laval*.

7.1.9 Politique sur les droits de communication des jeunes hébergés aux Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier

Document déposé :

. 7.1.9_Droits de communication_Procédure et politique_version finale

La Direction du programme jeunesse (DPJe) a procédé à la révision de la *Politique et procédure du Centre Jeunesse de Laval DSR-006* : Droits et restrictions de communication des jeunes hébergés en unité de réadaptation, en foyer de groupe et

en ressource visant l'autonomie afin notamment, d'apporter des précisions à ses modalités d'application.

Cette politique concerne toutes les communications, c'est-à-dire les visites, les appels téléphoniques ainsi que les écrits entre un jeune hébergé et son entourage. Elle s'applique à tous les jeunes hébergés, en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents*, aux centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier.

Cette politique se veut en cohérence avec notre volonté et notre mandat de protection des jeunes hébergés qui présentent différentes vulnérabilités et sont susceptibles de se retrouver dans des situations de fugue, d'exploitation sexuelle et de comportements à risque lors des fugues.

RÉSOLUTION : 2017-11-467

Politique sur les droits de communication des jeunes hébergés aux Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier

ATTENDU QUE la *Politique et procédure du Centre Jeunesse de Laval DSR-006 : Droits et restrictions de communication des jeunes hébergés en unité de réadaptation, en foyer de groupe et en ressources doit être révisée pour en préciser les modalités d'application;*

ATTENDU QUE cette politique porte spécifiquement sur les modalités d'application de l'article 9 de la *Loi sur la protection de la jeunesse;*

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 24 octobre 2017, l'adoption de la *Politique sur les droits de communication des jeunes hébergés aux Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier;*

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur les droits de communication des jeunes hébergés aux Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Cartier et de Laval, en foyers de groupe et à l'appartement supervisé pour les jeunes en difficulté Cartier.*

7.1.10 Renouvellement des mandats et nouvelle nomination au Comité d'éthique de la recherche des établissements (CÉR) du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain

Document déposé :

. 7.1.10_Abrégés renouvellement et nominations

Les mandats des membres du CÉR ainsi que les nouvelles nominations doivent être approuvés par le conseil d'administration du Pôle universitaire en réadaptation (PUR) ainsi que par tous les conseils d'administration des établissements membres du CRIR, dont le CISSS de Laval, en vertu d'une part de l'article 21 du Code civil, stipulant que la nomination des membres des CÉR désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux doit être faite par le conseil d'administration de l'établissement et d'autre part de l'article 6.2 de la politique officielle des Organismes en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains, mentionnant qu'il revient à la plus haute instance d'un établissement de constituer le CÉR ou plusieurs CÉR.

Ainsi, il est demandé au conseil d'administration d'entériner le changement apporté à la composition du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain.

RÉSOLUTION : 2017-11-468

Renouvellement des mandats et nouvelle nomination au comité d'éthique de la recherche (CÉR) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain

ATTENDU QUE l'Hôpital juif de réadaptation, établissement regroupé au CISSS de Laval, est membre du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR);

ATTENDU QUE depuis 2002, le comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CRIR est le CÉR désigné pour tous les établissements membres du CRIR;

ATTENDU QUE les membres du CÉR, dont son président, sont nommés par le conseil d'administration du Pôle universitaire en réadaptation (PUR) ainsi que par le conseil d'administration de chaque établissement membre du CRIR, dont le CISSS de

Laval;

ATTENDU l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur expertise pour siéger au sein du CÉR;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres du CÉR des établissements du CRIR arrive à terme en octobre 2017;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est mis en place par le CRIR;

ATTENDU QUE les demandes de renouvellement de candidatures ont été reçues pour désigner les membres du CÉR de la recherche des établissements du CRIR;

ATTENDU QUE le CÉR des établissements du CRIR se compose comme suit :

- . une personne spécialisée en éthique;
- . une personne spécialisée en droit;
- . une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation;
- . une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation;
- . un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs;
- . un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques;
- . une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes;
- . une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes;
- . deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être un usager;

ATTENDU QUE la composition du CÉR des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole;

ATTENDU QUE le nombre de représentants du public doit toujours correspondre à au moins 20 % des membres du CÉR de la recherche des établissements du CRIR et que les personnes non affiliées à l'établissement provenant de la clientèle sont considérées comme des représentants du public;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, il est unanimement résolu par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval:

- 1) de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au CÉR des établissements du CRIR :
 - . **Me Michel T. Giroux** à titre de personne spécialisée en droit et ce, pour une période de deux ans.
 - . **Dre Céline Lamarre** à titre de personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation, et ce, pour une période de deux ans.
 - . **Mme Imen Khelia** comme membre substitut à titre de personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation, et ce, pour une période de deux ans.
 - . **Mme Saida El Haili** à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs, et ce, pour une période de deux ans.
 - . **Mme Mariama Touré** à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques, et ce, pour une durée de deux ans.
 - . **Mme Monique Provost** à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes, et ce, pour une durée de deux ans.
 - . **Mme Marie-Claude Lavigne** comme membre substitut à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes, et ce, pour une durée de deux ans.
- 2) de nommer la personne suivante pour siéger au CÉR des établissements du CRIR :
 - . **Me Delphine Roigt** comme membre substitut à titre de personne spécialisée en droit et ce, pour une période de deux ans.

7.1.11 Adoption de la *Politique de développement durable* du CISSS de Laval

Document déposé :

. 7.1.11_Politique_ Développement durable v.finale-18 oct 2017

Soucieux d'être un bon citoyen corporatif et de donner l'exemple en matière de santé et d'environnement, le CISSS de Laval s'engage dans une démarche visant à rétablir le lien entre la santé et l'environnement et ainsi aborder la santé dans une approche écosystémique. Une politique environnementale a été élaborée et dessine les grandes orientations du CISSS en faveur d'un environnement sain et favorable à la santé.

Cet engagement permet au CISSS de Laval d'agir en cohérence envers sa mission.

RÉSOLUTION : 2017-11-469

Politique de développement durable du CISSS de Laval

ATTENDU QU'une politique environnementale à notre image a été élaborée et dessine les grandes orientations du CISSS de Laval en faveur d'un environnement sain et favorable à la santé;

ATTENDU QUE cet engagement permet au CISSS de Laval d'agir en cohérence envers sa mission;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer une politique commune en s'inspirant de la réalité et du contexte de chaque milieu et en s'inspirant des anciennes politiques élaborées par les nouvelles installations constituant le CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 7 novembre 2017, l'adoption de la *Politique sur le développement durable*;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur le développement durable*.

7.1.12 Adoption de la *Politique de gestion de l'eau potable* du CISSS de Laval

Document déposé :

. 7.1.12_Politique_Gestion de l'eau potable.vfinale-18 octobre 2017

Fort d'appuyer la stratégie gouvernementale d'économie d'eau potable 2011-2017 ainsi que la future *Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032*, et soucieux d'agir en bon citoyen corporatif, le CISSS de Laval souhaite adopter une gestion systémique de l'eau potable dans une perspective de santé environnementale et de développement durable. Des actions concertées, adaptées au milieu et sans compromettre la qualité des activités de soins et d'hygiène seront au cœur de cette démarche.

RÉSOLUTION : 2017-11-470

Politique de gestion de l'eau potable du CISSS de Laval

ATTENDU QU'en appui à la stratégie gouvernementale d'économie d'eau potable 2011-2017 ainsi que la future *Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032*, et soucieux d'agir en bon citoyen corporatif, le CISSS de Laval souhaite adopter une gestion systémique de l'eau potable dans une perspective de santé environnementale et de développement durable;

ATTENDU QUE des actions concertées, adaptées au milieu et sans compromettre la qualité des activités de soins et d'hygiène, seront au cœur de cette démarche;

ATTENDU QUE la présente politique démontre l'engagement du CISSS de Laval à protéger l'eau potable en mettant en place des actions afin d'éviter de polluer la ressource et en déployant les efforts nécessaires pour en diminuer sa consommation;

ATTENDU QUE cette politique vise, dans son sens large, à sensibiliser et à responsabiliser les destinataires en ce qui a trait à la consommation responsable de l'eau;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 7 novembre 2017, l'adoption de la *Politique de gestion de l'eau potable du CISSS de Laval*;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur la gestion de l'eau potable* du CISSS de Laval.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Ajout et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Document déposé :

- . 7.2.1_Tableau_Signataires_Autosirés_RAMQ_CA 16 novembre 2017_v2

Dans un objectif de conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'autorisation des demandes de paiement en lien avec la rémunération des médecins du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, le CISSS de Laval doit procéder à la nomination et/ou au retrait de signataires, appelés « signataire autorisé ».

Les modifications, à la liste des signataires autorisés du CISSS de Laval suivantes, sont demandées

AJOUTS

- . Dre Chantal Dufresne, chef du Département de médecine familiale (ajout de site);
- . Dr Simon Gaudreault, chef du Service d'hospitalisation;
- . Dre Linda Lalancette, directeur clinico-administratif OPTILAB LLL;
- . Dre Catherine Lavoie, chef du Service d'hématologie;
- . Dr Stéphane Ledoux, coordonnateur médical CRDS LLL;
- . Dre Hélène Marquis, chef du Service d'ophtalmologie;
- . Dre Janick Massé, chef du Service d'anatomo-pathologie.

RETRAITS

- . Dr Nicolas Chehade, chef du Service d'ophtalmologie;
- . Dr Jacques Ranger, chef du Service d'hospitalisation;
- . Dre Esther Simoneau, chef du Service de microbiologie-infectiologie;
- . Dre Danielle Talbot, chef du Département de biologie médicale;
- . Dr Zhi Ping Zhang, chef du Service d'anatomo-pathologie.

RÉSOLUTION : 2017-11-471

Ajout et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

ATTENDU l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant les signataires autorisés;

ATTENDU l'autorisation par le directeur des services professionnels (DSP) de l'ajout et du retrait de signataires autorisés;

ATTENDU l'obligation de présenter tout ajout ou retrait de signataires au conseil d'administration, dont les ajouts et retraits suivants :

AJOUTS

- . Dre Chantal Dufresne, chef du Département de médecine familiale (ajout de site);
- . Dr Simon Gaudreault, chef du Service d'hospitalisation;
- . Dre Linda Lalancette, directeur clinico-administratif OPTILAB LLL;
- . Dre Catherine Lavoie, chef du Service d'hématologie;
- . Dr Stéphane Ledoux, coordonnateur médical CRDS LLL;
- . Dre Hélène Marquis, chef du Service d'ophtalmologie;
- . Dre Janick Massé, chef du Service d'anatomo-pathologie.

RETRAITS

- . Dr Nicolas Chehade, chef du Service d'ophtalmologie;
- . Dr Jacques Ranger, chef du Service d'hospitalisation;
- . Dre Esther Simoneau, chef du Service de microbiologie-infectiologie;
- . Dre Danielle Talbot, chef du Département de biologie médicale;
- . Dr Zhi Ping Zhang, chef du Service d'anatomo-pathologie.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la liste révisée des signataires, ci-dessous, et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet.

SIGNATAIRE	TITRE	SITE	CODE	Date du CA	Date de transmission informations/ responsabilités *
Allison, François (Dr)	Chef GMF-U Marigot	CLSC et GMF-U du Marigot Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean CLSC des Mille-Îles Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement Fernand-Larocque CLSC du Ruisseau-Papineau Centre d'hébergement de Sainte-Dorothée CLSC Sainte-Rose	91302 15615 91252 16465 10875 91112 12315 90692	2013-09-19 2016-11-24	2017-01-06
Baillargeon, David (Dr)	Chef du Service d'orthopédie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Bertrand, Geneviève (Dre)	Adjointe au chef du Département de gynécologie-obstétrique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-02-13	2017-01-06
Blais, Jacques (Dr)	Chef du DRMG	CISSS de Laval	94415	2016-09-15	2017-01-06
Bouchard, François (Dr)	Chef du Département d'anesthésiologie-réanimation	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2016-04-21	2017-01-06
Bourassa, Sylvie (Mme)	Présidente-directrice générale adjointe	CISSS de Laval	94415	2016-02-18	2017-01-06
Chehadé, Nicolas (Dr)	Chef du Service d'ophtalmologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-09-18	2017-01-06
Clavel, Sébastien (Dr)	Adjoint au chef du Département de radio-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Comisso, Adriana (Dre)	Adjointe au chef du Service CLSC Sainte-Rose	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose	00443 90692	2012-11-15	2017-01-06
Comtois, Hubert (Dr)	Chef du Service de cardiologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose	00443 90692	2011-09-15	2017-01-06
Cossette, Jean (Dr)	Chef du Service d'urologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-03-16	2017-02-23
Côté, Alain (Dr)	Chef du Service CLSC Sainte-Rose	CLSC Sainte-Rose	90692	2012-11-15	2017-01-06
Couture, Guy (Dr)	Chef du Service de chirurgie vasculaire	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2013-11-21	2017-01-06
Croteau, Christian (Dr)	Chef du Département de médecine d'urgence	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-05-22	2017-01-06
Deslongchamps, Anick (Mme)	Directrice adjointe de la Direction du programme jeunesse	CRJDA de Laval CRJDA Cartier Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval	10503 10603 18283	2016-04-21 2017-09-21 2017-09-21 2017-09-21	2017-01-06
Desrosiers, Line (Dre)	Chef du Service CLSC Marigot	CLSC et GMF-U du Marigot Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean	91302 15615	2013-09-19	2017-01-06
Dufresne, Chantal (Dre)	Chef du Département de médecine familiale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles Maison de soins palliatifs de Laval Centre d'hébergement La Pinière Centre d'hébergement Fernand-Larocque CLSC du Ruisseau-Papineau CH Rose de Lima	00443 90692 91252 40440 16465 10875 91112 18205	2016-06-15 2016-06-15 2016-06-15 2017-09-21 2017-10-19 2017-10-19 2017-10-19 2017-11-16	2017-01-06
Dumas, Richard (Dr)	Chef du Service d'endocrinologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2011-12-15	2017-01-06
Dupont-Chalaoui, Katrie (Dre)	Chef du Département de gynécologie-obstétrique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2016-02-18	2017-01-06
Flanagan, Guy (Dr)	Chef du Département de chirurgie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-05-22	2017-01-06
Fortier, Ginette (Dre)	Adjointe au chef du Service CLSC Marigot	CLSC et GMF-U du Marigot	91302		2017-01-06
Fortin, Marie-Andrée (Dre)	Chef du Département de radio-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Gamache, Claire (Dre)	Chef du Département de psychiatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2011-12-15	2017-01-06
Gaudreault, Simon (Dr)	Chef du Service d'hospitalisation	CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles Hôpital de la Cité-de-la-Santé	90692 91252 00443	2017-11-16	2017-10-31
Gauthier, Hélène (Dre)	Adjointe au chef du Service de gériatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2015-06-01	2017-01-06
Houle, Annie (Dre)	Adjointe au chef du Département de radio-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Ionita, Mihaela (Dre)	Adjointe au chef du Département de médecine familiale par intérim	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose	00443 90692	2017-03-16	2017-02-23

SIGNATAIRE	TITRE	SITE	CODE	Date du CA	Date de transmission informations/ responsabilités *
		CLSC des Mille-Îles	91252		
Igdbashian, Levon (Dr)	Adjoint au chef du Département de radio-oncologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Ladouceur, Carol (Mme)	Directrice du programme santé mentale et dépendance	Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval	18283	2017-09-21	2017-10-24
Lalancette, Linda (Dre)	Directeur clinico-administratif OPTILAB LLL	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-11-16	2017-10-31
Langis, Denis (Dr)	Adjoint au chef du Service CLSC Sainte-Rose	CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	90692 91252		2017-01-06
Langlais, Jean-Sébastien (Dr)	Chef du Service de neurologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2016-10-20	2017-01-06
Langlais, Rébecca (Dre)	Chef du Service de pneumologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	00443 90692 91252	2016-06-15	2017-01-06
Larocque, Annie (Dre)	Chef du Service de dermatologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Lavoie, Catherine (Dre)	Chef du Service d'hématologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-11-16	2017-10-31
Lavoie, Yannick (Dre)	Adjoint au chef du Département de santé publique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Leblanc, Mélanie (Dre)	Adjointe au chef GMF-U Cité-de-la-Santé	GMF-U Cité-de-la-Santé	40441	2016-10-20	2017-01-06
Ledoux, Stéphane (Dr)	Coordonnateur médical CRDS LLL	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-11-16	2017-10-24
Lemay, Josée (Mme)	Directrice adjointe programmes déficiences DI-TSA-DP	Résidence Louise-Vachon	10673	2016-02-18	2017-01-06
Marquis, Hélène (Dre)	Chef du Service d'ophtalmologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-11-16	2017-10-24
Massé, Janick (Dre)	Service d'anatomo-pathologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-11-16	2017-10-31
Mayrand, Hélène (Dre)	Chef du Département de médecine spécialisée	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	00443 90692 91252	2016-04-21	2017-01-06
Montigny, Martine (Dre)	Directrice médicale – Programme santé physique générale et spécialisée	Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	00443 90692 91252	2011-09-15	2017-01-06
Morin, Bruno (Dr)	Chef du Département d'imagerie médicale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Nadeau, Étienne (Dr)	Chef du Service de gastro-entérologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-06-15	24 mai 2017
Nguyen Thanh, Hien Tu (Dre)	Chef du Service de médecine interne	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2016-11-24	2017-01-06
Opatrny, Lucie (Dre)	Directrice des services professionnels	CISSS de Laval Hôpital de la Cité-de-la-Santé CLSC des Mille-Îles CLSC Sainte-Rose	94415 00443 91252 90692	2015-06-01	2017-01-06
Paradis, Bruno (Dr)	Adjoint au chef du Service de pneumologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Hôpital juif de réadaptation Centre de services ambulatoires de Laval	00443 04213 07841	2014-05-22 2016-09-15 2016-11-24	2017-01-06
Phan, Quynh Giao (Dre)	Chef du Département de pédiatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2014-04-10	2017-01-06
Prévost, Claude (Dr)	Chef du Département de santé publique par intérim	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Prud'homme, Louis (Dr)	Chef du Service de néphrologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2012-03-15 2012-03-15	2017-01-06
Pucella, Éliana (Dre)	Chef du Service Maison de soins palliatifs de Laval	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Hôpital de la Cité-de-la-Santé Maison de soins palliatifs de Laval	00440 00443 40440	2017-03-16	2017-02-23
Raymond, Nicolas (Dr)	Hémato-oncologue, Président du CMDP	CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles Hôpital de la Cité-de-la-Santé	90692 91252 00443	2016-09-15	2017-01-06
Ranger, Jacques (Dr)	Chef du Service d'hospitalisation	CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles Hôpital de la Cité-de-la-Santé	90692 91252 00443	2016-09-15	2017-01-06
Rivest, Jean (Dr)	Professeur adjoint de clinique GMF-U Cité-de-la-Santé	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2016-11-24	2017-01-06
Robitaille, Sylvie (Dre)	Adjointe au chef du CLSC des Mille-Îles	CISSS de Laval CLSC des Mille-Îles CLSC Marigot	94415 91252 91302	2012-02-16 2011-09-15 2016-11-24	2017-01-06

SIGNATAIRE	TITRE	SITE	CODE	Date du CA	Date de transmission informations/ responsabilités *
		CLSC du Ruisseau-Papineau Centre d'hébergement Fernand Larocque Centre d'hébergement La Pinière	91112 10875 16465	2011-09-15 2011-09-15 2011-09-15	
Rondeau, Chantal (Dre)	Chef du Service de gériatrie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé Centre de services ambulatoires de Laval	00443 07841	2015-06-01	2017-01-06
Roy, Louise (Dre)	Directrice médicale du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	CLSC Sainte-Rose CLSC des Mille-Îles	90692 91252		2017-01-06
Sarrasin, François (Dr)	Chef du Service de consultation-liaison	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-05-22	2017-01-06
Simoneau, Esther (Dre)	Chef du Service de microbiologie-infectiologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-03-16	2017-02-23
Stefan, Mark-Andrew (Dr)	Adjoint au chef du Département de santé publique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Stoopler, Gary (M.)	Directeur programmes déficiences DI-TSA-DP	Hôpital juif de réadaptation	04213	2016-02-18	2017-01-06
Talbot, Danielle (Dre)	Chef du Département de biologie médicale	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Thériault, Dominique (Dre)	Adjointe au chef du Département de gynécologie-obstétrique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-02-13	2017-01-06
Trépanier, Jean-Pierre (Dr)	Directeur de la santé publique	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2016-10-20	2017-01-06
Trinh, Ba Truc (Dr)	Chef du Service O.R.L.	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2014-04-10	2017-01-06
Trudeau, Luc (Dr)	Directeur médical programmes déficiences DT-TSA-DP	Hôpital juif de réadaptation Résidence Louise-Vachon	04213 10673	2016-02-18	2017-01-06
Vaillancourt, Julie (Mme)	Directrice du programme jeunesse	CRJDA de Laval CRJDA Cartier Centre jeunesse de Laval/Centre Le Maillon de Laval	10503 10603 18283	2016-04-21 2017-09-21 2017-09-21	2017-01-06
Vaillant, Nathalie (Dre)	Chef du Service CLSC des Mille-Îles	CLSC des Mille-Îles Centre d'hébergement Fernand-Larocque Centre d'hébergement La Pinière	91252 10875 16465	2014-09-18	2017-01-06
Volpato, Jordan (Dr)	Chef GMF-U Cité-de-la-Santé	GMF-U Cité-de-la-Santé GMF Clinique médicale Monteuil	40441 55026	2015-11-19	2017-01-06
Zhang, Zhi Ping (Dr)	Chef du Service d'anatomo pathologie	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	00443	2017-03-16	2017-02-23

Version du 2017-10-31/eb Légende : Ajout - Retrait * Infolettre 167 datée de 2013

7.2.2 Congé de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé :

. 7.2.2_01_Lettre Mme C Barbir_congés méd. de famille CMDP 19-10-2017 CA 16-11-2017

Des demandes de congés dans l'établissement, de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens, ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

De nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA, par la suite, transmises au MSSS. En l'absence d'indication quant aux congés de médecins de famille, la même règle leur est donc appliquée.

RÉSOLUTION : 2017-11-472

Congés de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs

médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 6 octobre 2017 recommande à l'exécutif du CMDP, les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP, recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé des membres tel qu'entériné à la séance du 19 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme unanimement les dates de début et de fin du congé des médecins de famille suivants :

Docteur (e) Mylène Arsenault, médecin de famille, permis 03-139.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, réadaptation;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital juif de réadaptation;
- Date du congé de service : 21 août 2017 au 20 août 2018.

Docteur (e) Géraldine Layani, médecin de famille, permis 15-788.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er octobre 2017 au 1er juin 2018.
- Département, service (s) : médecine familiale, GMF-U Cité-de-la-Santé;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er octobre 2017 au 1er juin 2018.

Docteur (e) Frédérick Trinh Tan, médecin de famille, permis 12-403

STATUT : Membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

Département, service (s) : médecine familiale, soins intensifs;

- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients, échographie dans un contexte de procédures diagnostiques et thérapeutiques, échographie au département d'urgence (EDU);
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er décembre 2017 au 1er octobre 2018.

7.2.3 **Congé de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval**

Document déposé :

- . 7.2.3_02_Lettre Mme C Barbir_congés méd. spécialistes CMDP 19-10-2017 CA 16-11-2017

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

De nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la

Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS.

RÉSOLUTION : 2017-11-473

Congés de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 6 octobre 2017 recommande à l'exécutif du CMDP, les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé des membres, tel qu'entériné à la séance du 19 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme unanimement les dates de début et de fin du congé des médecins spécialistes suivants :

Docteur (e) Jacinthe Belhumeur, chirurgienne, permis 09-250.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : chirurgie, chirurgie générale;
- Type ou nature des privilèges : chirurgie mineure et majeure et laparoscopique, clinique du sein, endoscopie digestive, hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er décembre 2017 au 30 juin 2018.

- Département, service (s) : chirurgie, chirurgie générale;
- Type ou nature des privilèges : endoscopie digestive;
- Lieu (x) d'exercice : Opmedic Laval;
- Date du congé de service : 1er décembre 2017 au 30 juin 2018.

Docteur (e) Aude Lebrun, chirurgienne, permis 14-234.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : chirurgie, chirurgie générale;
- Type ou nature des privilèges : chirurgie mineure et majeure et laparoscopique, clinique du sein, échographie abdominale (digestive), échographie opératoire endoscopie digestive, endoscopie digestive basse courte, hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients, procédures endoscopiques;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 16 août 2017 au 1er mai 2018.

- Département, service (s) : chirurgie, chirurgie générale;
- Type ou nature des privilèges : endoscopie digestive;
- Lieu (x) d'exercice : Opmedic Laval;
- Date du congé de service : 16 août 2017 au 1er mai 2018.

Docteur (e) Jacques Raymond, anesthésiologiste, permis 93-262.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : anesthésiologie-réanimation;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients, ultrasonographie;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 30 mai 2013 à indéterminé.

7.2.4 Démissions de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé :

- . 7.2.4_03_Lettre Mme C. Barbir_Démissions de méd. famille CMDP 19-10-2017 CA 16-11-2017

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION : 2017-11-474

Démissions de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 19 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

Docteur (e) Marie-Rose Shoucri, médecin de famille, permis 15-049.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er janvier 2018.

Docteur (e) Patrick Merrett, médecin de famille, permis 08-325.

STATUT : Membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, soins intensifs;
- Type ou nature des privilèges : échographie au département d'urgence (EDU),
écographie dans un contexte de procédures diagnostiques et thérapeutiques hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 17 août 2017.

Docteur (e) Diane Gravel, médecin de famille, permis 77-129.

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau;
- Date : 1er janvier 2018.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, CLSC Marigot;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : CLSC du Boulevard-des-Laurentides;
- Date : 1er janvier 2018.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine familiale, réadaptation;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital juif de réadaptation;
- Date : 1er janvier 2018.

7.2.5 Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé :

- . 7.2.5_04_Lettre Mme C. Barbir _Démissions méd. spécialistes CMDP 19-10-2017 CA 16-11-2017_V2

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION : 2017-11-475

Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 19 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

Docteur (e) Michèle Vartian, pédiatre, permis 95-371

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : pédiatrie;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients, pédiatrie;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 15 août 2017.

Docteur (e) Justine Rouette, pédiatre, permis 12-007

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : pédiatrie;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients, pédiatrie;
- Lieu (x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 24 décembre 2017.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : pédiatrie;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients, pédiatrie;
- Lieu (x) d'exercice : CLSC Sainte-Rose;
- Date : 24 décembre 2017.

7.2.6 Modification de statut et de privilèges de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.2.7 Modification de statut et de privilèges de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.2.8 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

À la demande d'un membre du conseil d'administration ce point est retiré de l'agenda de consentement et reporté au point 8.6 de l'ordre du jour régulier pour discussion.

7.3 Qualité, sécurité et performance

Aucun sujet pour ce point.

7.4 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.4.1 Plan de conservation des équipements non médicaux et mobiliers (PCENM) – 2017-2020

Document déposé :

. 7.4.1_Plan triennal PCENM 2017-2020

Le 24 août 2017, le CISSS de Laval recevait la confirmation des budgets pour le plan de conservation immobilière et le plan de conservation de l'équipement et du mobilier. Les enveloppes budgétaires, ci-dessous, pour le remplacement de l'équipement non médical et du mobilier ont été accordées :

CISSS de Laval :	1 314 650 \$
Résidence Riviera inc.	30 975 \$
CHSLD Vigi L'Orchidée Blanche	29 910 \$

Il est à noter que le PCEM – Équipement non médical et mobilier (ENMM) n'a plus à faire l'objet d'une demande d'avis de recevabilité par le MSSS. Seule l'approbation par résolution du conseil d'administration de l'établissement est obligatoire. Il est recommandé au conseil d'administration d'adopter le plan triennal du maintien des actifs des équipements non médicaux.

RÉSOLUTION : 2017-11-477

Plan de conservation des équipements non médicaux et mobiliers (PCENM) – 2017-2020

ATTENDU QUE les directions ont identifié l'ensemble des besoins pour le remplacement des équipements non médicaux;

ATTENDU QUE ces besoins ont été inscrits au plan triennal 2017-2020;

ATTENDU QUE ces besoins inscrits au plan triennal respectent le cadre de gestion en vigueur;

ATTENDU QUE la valeur de ces besoins respecte l'enveloppe budgétaire de 1 314 650 \$ pour le CISSS de Laval;

ATTENDU QUE la valeur de ces besoins respecte l'enveloppe budgétaire de 30 975 \$ pour la Résidence Riviera inc.;

ATTENDU QUE la valeur de ces besoins respecte l'enveloppe budgétaire de 29 910 \$ pour le CHSLD l'Orchidée Blanche.

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance du 8 novembre 2017, d'adopter le *Plan de conservation du maintien des actifs des équipements non médicaux du CISSS de Laval, de la Résidence Riviera inc. et du CHSLD Vigi l'Orchidée Blanche.*

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de

santé et de services sociaux adopte unanimement le *Plan de conservation du maintien des actifs des équipements non médicaux du CISSS de Laval, de la Résidence Riviera inc. et du CHSLD Vigi l'Orchidée Blanche*.

7.4.2 Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020

Documents déposés :

- . 7.4.2_DSM_PCEM ALLOCATION 2017-2020 CISSS DE LAVAL;
- . 7.4.2_PCEM 2017-2020 CSSSL;
- . 7.4.2_DSM_PCEM 2017-2020 CJL;
- . 7.4.2_DSM_PCEM 2017-2020 CRDITED;
- . 7.4.2_DSM_PCEM 2017-2020 HJR;
- . 7.4.2_DSM_PCEM 2017-2020 RÉSIDENCE RIVIERA;
- . 7.4.2_DSM_PCEM 2017-2020 VIGI SANTÉ.

Conformément au cadre de gestion prévu par le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le maintien du parc d'équipements médicaux, l'établissement a la responsabilité d'élaborer et de mettre à jour le plan triennal de ses équipements médicaux et d'en assurer le suivi.

L'établissement a procédé, en collaboration avec les gestionnaires et les directeurs concernés, à l'élaboration d'un plan triennal pour la période 2017-2020 pour le CISSS de Laval et pour deux établissements privés-conventionnés (Résidence Riviera et le CHSLD Vigi l'Orchidée blanche. Ce plan exclut OPTILAB, Laurentides et Lanaudière, l'exercice est en cours.

- . Exercice 2017-2018 : 6 490 488 \$
- . Exercice 2018-2019 : 8 644 207 \$
- . Exercice 2019-2020 : 8 836 912 \$

Ce plan doit également être approuvé par le conseil d'administration conformément au cadre de gestion.

RÉSOLUTION : 2017-11-478

Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020

ATTENDU QU'en vertu du cadre de gestion concernant le maintien du parc d'équipements médicaux, une priorisation des besoins a été établie pour les exercices 2017-2018 à 2019-2020 pour chacune des installations du CISSS de Laval et les deux établissements privés-conventionnés précités;

ATTENDU QUE le résultat des priorités établies est conforme aux enveloppes de financement déterminées par le MSSS;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa séance du 24 octobre 2017, d'adopter le *Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2016-2019*;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 8 novembre 2017, d'adopter le *Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2016-2019*;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le *Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020*.

8. AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Rapport annuel des comités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Documents déposés :

- . 8.1_10_Lettre Mme C. Barbir_Dépôt du rapport annuel des comités 2016-2017;
- . 8.1_10_Rapport annuel CMDP CA 16-11-2017.

Le document intitulé *Rapport annuel des comités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 2016-2017* est remis aux membres du conseil d'administration séance tenante.

Dr. Nicolas Raymond, présente le rapport annuel 2016-2017 des comités relevant du CMDP comme le prévoit la *Loi sur les*

services de santé et les services sociaux (LSSSS). Ce rapport fait état, entre autres, des nombreuses réalisations, des faits saillants et des reconnaissances discernées aux médecins.

M. Yves Carignan remercie Dr. Raymond pour cette présentation.

8.2. Plans régionaux d'effectifs médicaux et plan d'effectifs médicaux en médecine familiale du CISSS de Laval, pour l'année 2018

Documents déposés :

- . 8.2_12_Lettre MSSS_R13_médecine familiale;
- . 8.2_12_PEM_Priorites_2018_2017-11-03;
- . 8.2_12_PREM 2018.

Une correspondance reçue le 29 septembre 2017, de la part du ministre Gaétan Barrette, ayant pour objet la transmission des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) ainsi que du plan d'effectifs médicaux (PEM) en médecine familiale pour le CISSS de Laval et dont les postes pour l'année 2018 entrent en vigueur le 1er décembre 2017, est déposée pour information.

Mme Caroline Barbir rappelle que cette distribution est faite dans une perspective provinciale visant une répartition équitable des effectifs médicaux dans les différentes régions du Québec, en tenant compte notamment du niveau d'accessibilité aux soins et de la disponibilité de la main-d'œuvre dans chaque spécialité.

Pour 2018, le ministère a autorisé le recrutement de 21 nouveaux médecins de famille. Il est toutefois noté que les besoins pour le territoire de Laval sont supérieurs à ce nombre.

8.3 Plan d'effectifs médicaux 2018-2020 en spécialités du CISSS de Laval

Documents déposés :

- . 8.3_13_8.3_11_Lettre MSSS_R13_spécialités;
- . 8.3_11_PEM 2018-2020 en spécialité R13 CISSS de Laval.

Une correspondance reçue le 29 septembre 2017, de la part du ministre Gaétan Barrette ayant pour objet la transmission des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialités pour le CISSS de Laval de 2018-2020, et dont les postes pour l'année 2018 entrent en vigueur le 1er décembre 2017, est déposée pour information. Mme Caroline Barbir rappelle que cette distribution est faite dans une perspective provinciale visant une répartition équitable des effectifs médicaux dans les différentes régions du Québec, en tenant compte notamment du niveau d'accessibilité aux soins et de la disponibilité de la main-d'œuvre dans chaque spécialité.

Concernant les médecins spécialistes, pour les années 2018 à 2020, le CISSS de Laval pourra ajouter 15 d'entre eux dans les spécialités suivantes : anatomo-pathologie, chirurgie générale, endocrinologie, gastro-entérologie, médecine interne, médecine nucléaire, neurologie, obstétrique-gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie générale.

8.4 Nomination de nouveaux médecins de famille membres au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.5 Nomination de nouveaux médecins spécialistes membres au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.6 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

À la demande d'un membre du conseil d'administration, le point 7.2.8 est retiré de l'agenda de consentement et reporté au point 8.6 de l'ordre du jour régulier suite à un questionnement concernant un conflit d'intérêt ou l'apparence d'un conflit d'intérêt du fait de la présence du docteur Christian Croteau sur le comité de sélection. Bien que ce dernier agisse sur ce comité de sélection en tant que directeur médical de l'enseignement universitaire, il appert que c'est également le chef du Département de l'urgence sortant. Il est donc suggéré que Dr. Croteau soit remplacé sur le comité de sélection par une autre personne

impliquée dans l'enseignement médical.

Un suivi sera effectué sur ce dossier et ce point sera reporté à une prochaine assemblée du conseil d'administration.

9. Gouvernance et affaires corporatives

9.1 Comité de gouvernance et d'éthique

9.1.1 Rapport du président

Aucun rapport n'est présenté.

9.1.2 Adoption du cadre d'éthique

Document déposé :

- . 9.1.2_Cadre de l'éthique_VF_2017 10 30

Comme convenu lors de la séance du 19 octobre dernier, Mme Geneviève Goudreault dépose une version révisée du Cadre d'éthique du CISSS de Laval résultant d'une consultation interne de l'organisation et contenant les suggestions proposées par les membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que le cadre d'éthique regroupe tous les moyens et stratégies que se donne le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) pour assumer son rôle de leader dans la gestion et la promotion de l'éthique pour l'ensemble du personnel, des gestionnaires, des médecins, des résidents, des partenaires, des bénévoles, des usagers et de leurs proches.

RÉSOLUTION : 2017-11-479

Adoption du *Cadre d'éthique du CISSS de Laval*

ATTENDU que l'établissement doit maintenir la conformité aux critères des normes gouvernance et leadership d'Agrément Canada relatifs au cadre d'éthique;

ATTENDU que suite à la création du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval en avril 2015, il est nécessaire d'adopter un cadre d'éthique applicable à l'ensemble des installations fusionnées;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa rencontre du 19 septembre 2017, d'adopter le *Cadre d'éthique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval*;

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement le *Cadre d'éthique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval*.

9.2 Comité des ressources humaines

9.2.1 Rapport du président

9.2.1.1 Rapport du président de la rencontre du 24 octobre 2017

Document déposé :

- . 9.2.1.1_Rapport du président_RH_24 octobre 2017

M. Jean Laliberté, dépose le rapport du président de la rencontre du comité des ressources humaines du 24 octobre 2017 qui présente le sommaire des dossiers statutaires traités lors des rencontres ainsi que les faits saillants. Il explique que tout se déroule bien et qu'il n'a rien de particulier à rapporter.

9.2.1.2 Rapport du président de la rencontre du 2 mai 2017

Document déposé :

- . 9.2.1.2_Rapport du président_RH_2 mai 2017

M. Jean Laliberté, dépose le rapport du président de la rencontre du comité des ressources humaines du 2 mai 2017 qui présente l'ensemble des activités du comité des ressources humaines.

9.2.2 Politique gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

Document déposé :

- . 9.2.2_Politique gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail.

Mme Julie Lamarche présente la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* qui vise à renforcer une culture de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des personnes au travail dans le respect de leur intégrité physique, psychologique et de la performance de l'organisation. Cette politique constitue la référence pour l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'élaboration de leur propre programme et procédures de gestion.

Ainsi, Mme Julie Lamarche recommande, au conseil d'administration, l'adoption de cette politique.

RÉSOLUTION : 2017-11-480

Politique gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

ATTENDU QUE le 22 septembre 2016, la Table des directeurs des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (TDRHCAJ) a confié au CHU de Québec-UL et au MSSS le mandat d'élaborer une politique réseau de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;

ATTENDU QUE le Comité de Gestion du Réseau (CGR) a adopté, le 3 juillet 2017, la politique réseau de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;

ATTENDU QUE tous les établissements du réseau devaient adopter d'ici le 31 décembre 2017 la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* par leur conseil d'administration.

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 24 octobre 2017, l'adoption de la *Politique gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail*;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines (RH) du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 24 octobre 2017, l'adoption de la *Politique gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail*;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail*.

9.2.3 Programme de développement ressources humaines (RH) des employés syndiqués et des syndiquables non syndiqués

Documents déposés :

- . 9.2.3_Présentation_Développement des employés syndiqués et syndiquables non syndiqués du CISSS de Laval;
- . 9.2.3_ 9.2.3_V3 - TABLEAU de formation obligatoire 2017-2018.

Mme Julie Lamarche revoit avec les membres du conseil d'administration le *Programme de développement RH (PDRH) des employés syndiqués et syndiquables non syndiqués 2017-2018*. Elle explique qu'afin d'assurer une prestation de soins et de services de qualité et sécuritaire pour la clientèle et les employés, annuellement, un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré. Ce plan vise à développer et maintenir les connaissances et les compétences requises chez les employés. Ce plan est encadré par différentes normes qui doivent être respectées :

- . obligations d'investissement en développement de nos ressources humaines prévues dans nos conventions collectives;
- . Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui exige à tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, de participer annuellement au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;
- . aspects légaux;
- . exigences d'accréditation et ministérielles.

9.2.4 Vulnérabilité-retraite et programme de relève pour le personnel d'encadrement

Document déposé :

. 9.2.4_Programme relève des cadres novembre 2017_v2

Mme Julie Lamarche informe le conseil d'administration du projet de *Loi 97*, adopté le 8 juin 2016, qui vise à apporter des modifications législatives à certains régimes de retraite du secteur public, dont le RRPE, entrainera au 1^{er} juillet 2019, des modifications dans les critères d'admissibilité à la rente immédiate sans réduction. Il est prévu que cela amènera plusieurs gestionnaires à prendre leur retraite, d'ici cette date.

Afin de faire face à cette potentielle perte importante d'expertise, il est du devoir du CISSS de préparer la relève. Ainsi, dans la présentation PowerPoint déposée, les principaux indicateurs de vulnérabilité et une proposition de programme de relève du personnel d'encadrement au CISSS de Laval y sont décrits.

Quelques questions et commentaires sont soulevés par les membres du conseil d'administration quant à l'impact potentiel sur l'organisation et les critères utilisés pour identifier la relève.

9.3 Adoption de la *Politique sur un environnement sans fumée*

Document déposé :

. 9.3_Politique_Politique pour un environnement sans fumée (MAJ 1-11-2017)_v2;

En vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, le conseil d'administration du CISSS de Laval doit adopter, au plus tard le 26 novembre 2017, une politique pour un environnement sans fumée. Dr. Jean-Pierre Trépanier explique que cette politique est accompagnée à titre informatif d'un plan de mise en œuvre, de même que d'un plan de communication. Elle met notamment de l'avant que le CISSS de Laval systématisera l'identification et la documentation du statut tabagique des usagers, et offrira un traitement avec suivi après le séjour dans l'établissement.

Quelques questions sont soulevées quant à la participation du comité des usagers du CSSS de Laval lors des consultations. À cet effet, une rencontre est prévue la semaine prochaine.

Ainsi, les membres du conseil d'administration sont d'accord d'adopter la politique sous réserve des commentaires à valeur significative du comité des usagers du CSSS de Laval, s'il y a lieu.

RÉSOLUTION : 2017-11-481

Politique pour un environnement sans fumée

ATTENDU QUE la *Loi* concernant la lutte contre le tabagisme stipule que les établissements de santé et de services sociaux doivent adopter, au plus tard le 26 novembre 2017, une politique visant à établir un environnement sans fumée.

ATTENDU QUE le *Plan d'action régional de santé publique de Laval 2016-2020* propose d'agir de manière intégrée sur des déterminants communs à différents problèmes de santé prioritaires et que l'un des quatre axes d'intervention concerne l'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires.

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a adopté la *Programmation clinique de prévention et de gestion des maladies pulmonaires obstructives chroniques et de l'asthme*, et la *Programmation régionale de cancérologie 2015-2025*, qui comportent un engagement clair afin de créer un environnement sans fumée dans les installations du CISSS de Laval et d'améliorer l'offre de service en cessation tabagique de façon intégrée.

ATTENDU QUE le CISSS de Laval, dans le cadre de sa démarche *Entreprise en santé*, a adopté la *Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être*.

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé, lors de sa rencontre du 24 octobre 2017, l'adoption de la *Politique pour un environnement sans fumée*;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique pour un environnement sans fumée* sous réserve de nouveaux commentaires, s'il y a lieu, à valeur significative en provenance du comité des usagers du CSSS de Laval.

9.4 Addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Document déposé :

- . 9.4_Addenda EGI 2017-2018 13_CISS DE LAVAL

Le document déposé constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 ratifiée entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) et le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) expliquée Mme Geneviève Gaudreault. De plus, les engagements convenus dans l'addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2017-2018.

L'addenda concerne :

- . Les crédits alloués dans le cadre des investissements en soutien à domicile;
- . L'ajout d'indicateurs à propos des investissements additionnels en soutien à domicile :
 - Indicateur 1.03.14 - Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14;
 - Indicateurs 1.03.15 - Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services soutien à l'autonomie des personnes âgées et déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.
- . L'identification des délais d'attente maximaux pour les usagers en niveau de soins alternatifs (NSA) en lit de courte durée en centre hospitalier.
- . L'ajout d'une attente spécifique à propos de l'amélioration de la qualité des soins d'hygiène offerts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

RÉSOLUTION : 2017-11-482

Addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

ATTENDU QUE le CISSS de Laval s'engage à donner suite aux priorités du MSSS, telles qu'énoncées dans l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2017-2018 pour la production des services sur son territoire;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval s'engage à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2017-2018 de l'addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le MSSS;

ATTENDU QUE la résolution doit être signée par la présidente-directrice générale de l'établissement et transmise au MSSS au plus tard le 8 décembre 2017 à l'adresse courriel ententesdegestion@msss.gouv.qc.ca;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise la présidente-directrice générale du CISSS de Laval, Mme Caroline Barbir, à signer l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

10. Qualité, sécurité et performance

10.1 Comité de vigilance et de la qualité

10.1.1 Rapport du président

Document déposé :

- . 10.1.1_Rapport du président_CVQ

Le rapport du président est déposé. Il comporte le sommaire des dossiers statutaires traités lors des rencontres ainsi que les faits saillants dont le bilan de la prévention des chutes et une lettre d'Agrément Canada concernant les exigences de suivi de l'Hôpital juif de réadaptation.

10.1.2 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables

Document déposé :

- . 10.1.2_001_Rapport trimestriel 2017-2018 (P1-P3)

Le rapport trimestriel des événements indésirables (P1 à P3) est déposé. Il présente un portrait général des incidents et accidents au CISSSL et procure une idée d'ensemble des déclarations en nombre et selon les types d'événements, et aussi par mission. Globalement, une baisse dans le nombre de déclarations pour l'ensemble des missions, comparativement à l'année précédente, est observée.

10.1.3 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF

Documents déposés :

- . 10.1.3_004_Lettre suivi_Centre hébergement Villa-Les-Tilleuls;
- . 10.1.3_004_Lettre suivi_Résidence du Bonheur;
- . 10.1.3_004_Plan amélioration RI-RTF_DPSAPA 2017-07-13;
- . 10.1.3_004_Rapport_SAPA CISSS DE LAVAL;
- . 10.1.3_004_Registre suivi plans amélioration visites MSSS 2017-09-07;
- . 10.1.3_004_Registre visites MSSS CHSLD 2017-09-07.

Le bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et RI-RTF est déposé. Il présente les faits saillants pour les RI-RTF et les CHSLD.

Les visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie sont en cours depuis 2015 dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), et depuis 2016 dans les ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF).

Le MSSS a transmis les résultats des visites de vérifications pour les deux CHSLD ayant reçu une visite de vérification par la Direction de la qualité des milieux de vie du MSSS en mai dernier (Villa des Tilleuls et Résidence du Bonheur). Pour les deux centres visités, aucune visite supplémentaire n'est nécessaire et le CHSLD assurera la poursuite du suivi avec la reddition de compte prévue par la Direction de la qualité des milieux de vie.

Il n'y a pas eu de reprise de la visite de vérification au CHSLD Villa Val des Arbres prévue initialement en mai.

10.1.4 Dépôt du bilan de la certification des résidences privées pour aînés (RPA)

Documents déposés :

- . 10.1.4_005_Formation annuelle_2017-2018;
- . 10.1.4_005_RPA Certification comparaison nationale 2016-2017

Le bilan des de la certification des résidences privées pour aînés ainsi que le bilan de la formation aux exploitants sont déposés. En mai dernier, la Direction générale des services sociaux et la Direction du soutien à domicile du MSSS ont publié les données nationales issues des indicateurs de certification des résidences privées pour aînés (RPA), dressant ainsi le portrait du 1^{er} avril 2016 au 27 mars 2017.

Les données pour la région de Laval démontrent que les processus de certification des RPA demeurent efficaces et performants en regard des données nationales. Suite à une collecte de données sur les besoins de formation auprès des exploitants de RPA de Laval, l'équipe de la certification des RPA de la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, en collaboration avec les équipes du soutien à domicile, équipes de la prévention - promotion en santé publique et autres partenaires ont développé diverses séances de formation sur des thématiques liées à la qualité des services et aux exigences du règlement et à la gestion des risques en RPA.

Le programme de formation a été déployé pour la première fois en septembre 2016. Les commentaires généraux les plus favorables ont trait à la sélection et à la pertinence des sujets présentés et à la qualité des contenus de formation. D'autres commentaires très favorables sont liés à la qualité de l'expertise des formateurs et formatrices ainsi qu'au contenu précis communiqué aux participants.

10.1.5 Dépôt des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Document déposé :

- . 10.1.5_003_Tableau_Bilan rapports coroner

Le rapport d'investigation du Bureau du coroner est déposé. Il présente les rapports d'investigation, à portée spécifique, du Bureau du coroner reçus depuis le 1^{er} avril 2017.

Rapports à portée spécifique pour le CISSS de Laval

Deux rapports du coroner à portée spécifique ont été reçus pour cette période.

Rapports à portée spécifique pour le Réseau territorial de service

Aucun rapport n'a été reçu.

10.2 **Projet de Loi 62 – Principes d'application – Lois favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.**

Document déposé :

- . 10.2_PL62_Application_24OCT2017

Mme Caroline Barbir dépose le Projet de Loi 62 qui présente les principes d'application et les dispositions relatives à celui-ci.

10.3 **Tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval**

Document déposé :

- . 10.3_Tableau de bord veille performance

Mme Caroline Barbir présente le tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval et revoit les constats et faits saillants des indicateurs avec les membres du conseil d'administration.

10.4 **Dépôt du bilan de la prévention et du contrôle des infections (PCI)**

Document déposé :

- . 10.4_Statistiques PCI P6_v2

Le bilan de la prévention et du contrôle des infections (PCI) est déposé. Il présente les statistiques du service de prévention des infections 2017-2018 pour la période 6. Un nouveau cadre de référence en prévention et contrôle des infections a été publié en septembre 2017. Conformément à ce nouveau cadre de référence, la mise en place du comité stratégique, présidé par Dr Olivier Haeck, a été réalisée. De plus, la révision de la norme et pratique de gestion (NPG) CSSSL pour en faire une politique prévention et contrôle des infections pour l'ensemble du CISSS est actuellement en consultation auprès des différentes instances de l'organisation. Les formations, « Hygiène des mains » et « Influenza/gastroentérite virale », sont offertes à travers tout le CISSS de Laval.

11. **Affaires cliniques**

11.1 **Présentation du plan des services cliniques du CISSS de Laval**

Documents déposés :

- . 11.1_Document provenant de la Direction générale du CISSS de Laval;
- . 11.1_Plan des services cliniques_CISSS de Laval_27 sept 2017;

- . 11.1_Plan des services cliniques_Sommaire_CISSS de Laval_27 sept 2017;
- . 11.1_Présentation CISSS Laval_Plan clinique sommaire_27 sept 2017.

Mme Caroline Barbir présente le plan des services clinique du CISSS de Laval. Elle explique que ce plan clinique présente un état de situation fidèle et une vision réaliste de l'organisation de l'offre de services de santé et de services sociaux du CISSS de Laval. Il constitue un préalable au projet clinique et organisationnel du réseau territorial de services (RTS) de Laval que le CISSS a la responsabilité de développer et de coordonner avec l'ensemble de ses partenaires du réseau et intersectoriels. (2018-2020). Ce plan constitue également la charpente clinique d'un éventuel plan directeur immobilier.

Le plan clinique du CISSS de Laval repose donc sur :

- . les besoins de la population du RTS;
- . les orientations, lignes directrices et objets prioritaires du MSSS;
- . les meilleures pratiques cliniques;
- . les standards d'accès et les cibles de performance attendues;
- . et, enfin, les processus cliniques et administratifs optimisés.

11.2 Présentation du protocole d'intervention lavallois en santé mentale (PIL-SM)

Mme Carol Ladouceur présente une vidéo aux membres du conseil d'administration sur le fonctionnement du *Protocole d'intervention lavallois en santé mentale*, illustrant le parcours d'un prévenu bénéficiant du protocole lancé en septembre 2016.

Ce projet assure à tous les accusés souffrant de problèmes de santé mentale et de situation d'itinérance de bénéficier d'un traitement adapté et équitable dans le parcours judiciaire. Le PIL-SM peut être appliqué, peu importe l'étape des procédures, la nature des crimes reprochés ou le mode de poursuite. Il invite tous les intervenants judiciaires et ceux de la santé et des services sociaux à ajuster leur pratique en vue de favoriser leur accès à des soins et des services stables. L'initiative lavalloise, présentée dans les faits saillants du Rapport annuel 2016-2017 du ministère de la Justice, a été saluée et applaudie par le conseil d'administration

11.3 Surdose de drogues, présence de fentanyl confirmée à Laval

Dr Jean-Pierre Trépanier présente l'état de situation concernant les surdoses de drogue et la présence confirmée de fentanyl à Laval. Il informe que la Santé publique a reçu deux signalements de décès par surdose de drogues où la présence de fentanyl a été confirmée. Trois autres décès par surdose sont présentement sous enquête. Compte tenu de l'augmentation du nombre de surdoses à Montréal et de la présence de fentanyl identifié dans des drogues saisies à Laval récemment, la situation est considérée comme une menace à la santé et une enquête épidémiologique a été déclenchée le 6 octobre dernier. Plusieurs directions du CISSS de Laval et des partenaires intersectoriels sont interpellés afin d'assurer une vigie et de mettre en place des interventions visant à prévenir d'autres décès.

12. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Situation financière, à la période 6, s'étant terminée le 16 septembre 2017

Documents déposés :

- . 12.1.1_Résultats consolidés 2017-2018_P06 (sommaire-CA);
- . 12.1.1_Suivi budgétaire P06 CISSS de Laval 17-18 (Sommaire-CA);
- . 12.1.1_12.1.1_1104-5267_AS-617_2017-2018_P6_V1.

M. Éric Champagne présente les résultats réels cumulatifs de la période 6 s'étant terminée le 16 septembre 2017 qui présentent une situation financière en déficit de 300 316 \$ sur un budget cumulatif de 353,4 M\$. Cependant, l'équilibre budgétaire est projeté au 31 mars 2018.

Les documents déposés présentent les résultats globaux ainsi qu'un tableau par direction des écarts budgétaires cumulatifs à la période 6 ainsi que le rapport trimestriel à la période 6, requis par le MSSS.

L'ensemble des résultats est revu avec les membres conseil d'administration. Les principaux éléments déficitaires identifiés affectant la situation financière sont l'utilisation d'un nouveau médicament oncologique, l'assurance salaire et le taux horaire qui est plus élevé que le taux budgété.

RÉSOLUTION : 2017-11-483

Situation financière à la période 6 se terminant le 16 septembre 2017

ATTENDU la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 6 s'étant terminée le 16 septembre 2017;

ATTENDU qu'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin d'assurer le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 24 octobre 2017, d'adopter les résultats financiers pour la période 6;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 8 novembre 2017, d'adopter les résultats financiers pour la période 6;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement les résultats financiers pour la période 6 s'étant terminée le 16 septembre 2017 présentant une situation financière en déficit de 300 316 \$ sur un budget cumulatif de 353,4 M\$ et projetant l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018.

12.1.2 Sollicitation du marché pour un contrat de gestion de stationnement

M. Martin Delage fait part aux membres du conseil d'administration que le contrat actuel de gestion de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) pour les stationnements autres que celui de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé se termine le 31 mars 2018 et le CISSS de Laval doit retourner en appel d'offres pour solliciter le marché. Il est souhaité de profiter de cette fin de contrat afin de regrouper l'ensemble des stationnements du CISSS pour obtenir une meilleure offre et simplifier la gestion contractuelle.

Le nouveau contrat maintiendrait le format actuel des vignettes pour les sites autres que l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé et le système des cartes d'accès pour l'hôpital. Par contre, le nouveau gestionnaire devra financer les investissements nécessaires pour remplacer les guérites et les guichets de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé qui sont désuets. De plus, le gestionnaire devra assurer la gestion et l'entretien des équipements et fournir les équipes de valets lorsque requis. Le contrat pour le regroupement de l'ensemble de gestion du parc de stationnement et le remplacement de certains équipements sera d'une durée de 10 ans (7 ans fermes et une option de 3 x 1 an).

Comme stipulé dans la « Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et signatures des documents contractuels » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, toute sollicitation de marché dans le but éventuel de conclure un contrat dont la valeur excède 4 M\$ doit obtenir préalablement l'accord du conseil d'administration.

RÉSOLUTION : 2017-11-484

Sollicitation du marché pour un contrat de gestion de stationnement

ATTENDU QUE « *La politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel d'une valeur de plus de 4 millions de dollars;

ATTENDU QUE les contrats de gestion de stationnement arriveront à échéance le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la valeur estimée, pour la gestion de l'ensemble des stationnements du CISSS de Laval, pour une durée de 10 années est supérieure à 4 millions de dollars;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 8 novembre 2017, d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat de gestion de stationnement pour une durée maximale de 10 années tout en respectant les lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval autorise unanimement Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat de gestion de stationnement pour une durée maximale de 10 années tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

12.1.3 Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places en ressources intermédiaires pour la clientèle en déficience physique

M. Gary Stoopler et M. Martin Delage informent les membres du conseil d'administration qu'à la suite d'une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de regrouper les usagers de moins de 65 ans présentant une déficience physique et étant actuellement hébergés dans les différents CHSLD publics et privés conventionnés de la région, le CISSS de Laval désire offrir à ces usagers la possibilité de déménager dans des milieux résidentiels non institutionnels intégrés dans la communauté. Pour ce faire, le CISSS de Laval souhaite développer un projet de ressource intermédiaire (RI) de groupe de 12 places.

Comme stipulé dans la « *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, toute sollicitation de marché dans le but éventuel de conclure un contrat dont la valeur excède 4 M\$ doit obtenir préalablement l'accord du conseil d'administration.

RÉSOLUTION : 2017-11-485

Demande d'autorisation pour l'achat de 12 places en ressources intermédiaires pour la clientèle en déficience physique

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux demande de regrouper les usagers de moins de 65 ans présentant une déficience physique et étant actuellement hébergés dans les différents CHSLD publics et privés conventionnés de la région;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire offrir aux usagers mentionnés ci-dessus la possibilité de déménager dans une ressource intermédiaire afin d'offrir un environnement physique adapté et sécuritaire se rapprochant le plus possible à un milieu de vie naturel afin de maximiser leur participation sociale;

ATTENDU QUE la direction des programmes de DI-TSA et DP souhaite développer un projet de ressource intermédiaire de 12 places;

ATTENDU QUE la valeur estimée pour l'acquisition de 12 places de ressources intermédiaires pour une durée de 10 années est supérieure à 4 M\$;

ATTENDU QUE « *La Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* » adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de la rencontre tenue le 8 novembre 2017, d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 13 M\$ pour 10 années avec une option de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux autorise unanimement, Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 13 M\$ pour 10 années avec une option de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

13. Correspondance

Aucune correspondance à signaler.

14. Divers

Aucun item pour ce point.

15. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration se tiendra le 1^{er} février 2018.

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 21 h 35.

Le président,

Le secrétaire

Yves Carignan

Caroline Barbir